

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010**

### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille dix, le vingt cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mars 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS Mme BERKANI M. MOREAU Mme BAS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

**EXCUSES** : M. BOUZNADA Mme PENSIVY.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. BOUZNADA à Mme RODDIER Mme PENSIVY à M. BERNARD.

**SECRETAIRE** : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

-----

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 25 mars 2010 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2010.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Oui. Une observation page 8 sur mon intervention. Il me semble effectivement qu'il manque un certain nombre de mots puisque la phrase en tant que telle n'a pas tellement de sens, ce qui me paraît étonnant. Je parlais plutôt de présence de Madame BERKANI. Il me semble que ce mot-là manque dans le compte rendu. « Comme vous l'avez sûrement tous remarqué, ... ». Et, là, je faisais état de sa présence. Il manque quelque chose là. Il me semble qu'il manque quelque chose. Ce n'est pas extrêmement important mais je me permets de le signaler.

-----

Monsieur DEBUS s'adresse au Maire en lui disant : « Monsieur le Maire, il serait quand même intéressant de voir effectivement la délégation de Madame BERKANI. Comme vous l'avez sûrement tous remarqué, c'est un Conseiller municipal qui est présent de manière très très épisodique, voire très très rare. Donc, ce qui serait intéressant effectivement, c'est vraiment de voir cette délégation de pouvoir pour aujourd'hui. ».

-----

**Le Maire** donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Monsieur le Maire, il me semblait qu'il y avait eu un Conseil municipal en février, auquel je n'ai pas pu assister. Je m'attendais à recevoir le compte rendu. Nous avons eu uniquement celui du 28 janvier.

**M. BERTRAND** :

Personne ne l'a eu.

**Le Maire** :

Il n'est pas encore fait. Vous allez le recevoir.

Lors du dernier Conseil municipal (le 18 février justement), Monsieur DEBUS a indiqué que la question qu'il avait posée au sujet de la Mission Locale de Poissy et ses environs n'apparaissait pas et que seule la réponse de Monsieur le Maire était mentionnée dans le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2009 (page 14 - point 25). Or, la question posée par Monsieur DEBUS figure bien en page 12 de ce procès-verbal. Je tenais donc à vous apporter cette précision. Vous vérifierez si c'est nécessaire. Sans cela, nous corrigerons. Mais, normalement, elle y est.

-----

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2010 est adopté à l'unanimité, en tenant compte de la remarque formulée par Monsieur DEBUS.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 30 novembre 2009 au 17 mars 2010 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Je souhaiterais intervenir sur le point D qui concerne effectivement les décisions prises par Monsieur le Maire.

La première concerne mon éviction du C.C.A.S. qui a été visiblement décidée au mois d'octobre 2009. J'ai appris tout à fait « par hasard » et récemment cette décision-là. On m'a remis aujourd'hui la copie du courrier que j'aurai dû recevoir et que je n'ai pas reçu. Je tiens quand même à faire effectivement une remarque. Ma nomination avait été faite en Conseil. Il aurait fallu soit la notifier également au Conseil, soit au moins la notifier dans les décisions prises par Monsieur le Maire, ce qui n'a pas été fait, sauf erreur de ma part, dans les comptes rendus pris et indiqués en préalable de chaque ordre du jour de réunion de Conseil. C'est le premier point. C'est à titre de remarque. J'en prends acte mais je dirais que c'est plus une affaire de méthode.

L'autre point concerne votre décision (entre autres) du 17 mars dernier sur la location à titre exceptionnel et transitoire d'un appartement privé de la ville pour lequel j'étais déjà intervenu au mois de décembre. Je vous avais interrogé effectivement sur les différents critères d'attribution des logements. Questions que je renouvelle : la fameuse C.T.P. (Commission Technique Paritaire) s'est-elle réunie sur le sujet ? A-t-elle effectivement défini les critères d'attribution des logements. Si oui, ces critères ont-ils bien été respectés pour l'attribution du logement de type F2 à la personne indiquée ?

**Le Maire** :

D'abord, ce n'est pas la mission d'un C.T.P. Ensuite, les critères relèvent de la décision du Maire. C'est comme cela, que cela vous plaise ou non. En général, la décision du Maire consiste en l'attribution de logements à des personnes qui sont soit en difficulté, soit dépourvues de moyens, soit qui ont une responsabilité de service. C'est très clair. Cela ne se faisait pas au préalable. En effet, un certain nombre de personnes habitent encore dans les logements qui pourraient être attribués à des agents municipaux qui sont eux-mêmes en difficulté pour des raisons de divorce ou personnelles. Cela n'a pas à apparaître ici. Certaines d'entre elles ont eu la chance d'avoir un bail de six ans. Des négociations judiciaires sont actuellement en cours afin de clarifier cette situation et pour que celle-ci ne se reproduise plus.

**M. DEBUS** :

Je me permets juste d'intervenir. Lorsque j'ai soulevé ce point-là au mois de décembre, je faisais référence à un membre du Comité National du Parti Communiste Français. Je ne sais pas s'il a effectivement un certain nombre d'actions au sein de la ville (sûrement). Mais, effectivement, c'était un peu ... L'attribution ...

**Le Maire** :

Je crois que vous avez eu ce jour-là la réponse. Je vous l'ai dit. Je vous ai répondu. Je ne vais pas répondre à chaque fois la même chose.

**M. DEBUS :**

Les besoins de service ... J'en doute simplement.

**Le Maire :**

En même temps, lorsqu'un logement est attribué à un agent en difficulté, je ne lui demande pas à quel parti politique il appartient, ni à quelle religion ... Je le lui attribue.

**Le Maire** donne la parole à **M. MONNIER :**

Le 5 février, vous avez signé un contrat avec l'Union Régionale des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs pour la mise en œuvre d'un projet de résidence. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce foyer et sur sa situation ?

**Le Maire :**

Il y aura le débat d'orientations budgétaires. Mais je peux vous dire que deux endroits sont prévus pour le foyer actuellement à l'étude. L'un se situe à hauteur du Point P, face à Franprix, et l'autre au niveau de l'ancienne poste, sur lesquels nous réfléchissons actuellement. Ces deux mêmes projets nous permettront de solliciter des subventions et surtout de répondre de manière différente dans ces deux lieux à l'attente et aux demandes d'un certain nombre de jeunes Pisciacais qui sont dans l'obligation de quitter Poissy en raison des loyers ou des achats trop chers. Ce n'est pas un foyer de jeunes travailleurs. C'est une résidence sociale. Des gens nous accompagnent dans la réflexion. Pour demander des subventions, il faut aussi établir un projet social. Il a été fait appel à des spécialistes. Il s'agit entre autres de l'association qui a mené l'étude pour le Conseil Général des Yvelines sur la problématique des logements des jeunes.

## **1°/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 (DEBAT SANS VOTE)**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, chers collègues. Bonsoir, Mesdames, Messieurs.

La loi de finances 2010, la suppression de la taxe professionnelle, la réforme en préparation de l'impôt des ménages, les contraintes locales du recensement de la population, la contribution au Fonds de Solidarité Ile-de-France, la crise économique avec ses conséquences sur l'emploi pour lequel personne ne prévoit une amélioration avant l'année prochaine, toutes ces questions, toutes ces interrogations constituent le contexte dans lequel doit s'élaborer le budget 2010 de la commune.

La première préoccupation a été d'estimer de façon la plus réaliste possible le niveau de nos recettes en 2010.

A taux constant et avec la revalorisation des bases de 1,2 % accordée par l'Etat, les impôts payés par les ménages augmenteront globalement de 1,5 %, passant de 19,2 à 19,5 millions d'euros.

La taxe professionnelle s'est traduite en 2009 par une recette de 21,7 millions d'euros. Pour 2010, le Service Finances estime que la compensation relais qui se substitue pour cette année à la taxe professionnelle sera de 21,8 millions d'euros, soit une augmentation de 0,5 %. Je rappelle que dans les dernières années, la ville a enregistré des augmentations de taxe professionnelle nettement plus conséquentes : + 3,4 % en 2006 mais + 12,4 % en 2005, + 13,7 % en 2007, + 11,2 % en 2008. La dynamique positive de la taxe professionnelle est probablement perdue à jamais.

Quant à la dotation globale de fonctionnement (la fameuse DGF), nous ne pouvons inscrire au budget 2010 que 10.375.000 euros alors qu'en 2009, nous avons perçu à ce titre 10.570.000 euros.

La ville n'a plus droit en 2010 à la dotation de solidarité urbaine (la DSU), ce qui veut dire 200.000 euros de recettes en moins.

Avec toute cette série de bonnes nouvelles, les recettes réelles dont disposera la ville en 2010 sont estimées à 67,3 millions d'euros, soit près de 2 millions d'euros de moins que ce qui a été perçu en 2009.

Face à ces recettes en nette régression, il devenait impératif de situer le niveau des dépenses de fonctionnement avec le maximum de précision, tout en créant les conditions qui permettront à l'équipe municipale en place de financer cette année comme les années suivantes les projets majeurs de son mandat, parmi lesquels je citerai l'expression de la solidarité entre tous les Pisciacais, la recherche collective des conditions d'un mieux vivre ensemble, la rénovation du cadre et de la qualité de vie dans notre cité, la relance d'une dynamique de développement économique et commercial.

Dans les dépenses de fonctionnement, il y a en premier lieu le groupe de celles qui concernent les personnels. Elles doivent prendre en compte les dispositions nationales telles que les majorations générales des traitements, les effets de la révision des grilles indiciaires des fonctionnaires, les dispositifs de garantie individuelle du pouvoir d'achat. Mais le montant des dépenses de personnel est aussi conditionné par des décisions locales telles que la formation générale à l'accueil engagée en 2009 et poursuivie cette année, la nécessité de nouveaux recrutements, la mise en œuvre de chèques-déjeuners. Cette prestation nouvelle sera mise en place fin 2010. Elle permettra de proposer au personnel une réelle solution de restauration. Le self municipal actuel ne peut plus être considéré comme une solution adaptée. La hausse des frais de personnel par rapport à 2009 sera comprise entre 4 et 5 %. Cette augmentation que certains qualifieront de trop élevée traduit uniquement notre volonté de poursuivre la restructuration des services communaux de façon à leur permettre de répondre avec efficacité aux divers besoins de la population.

Le deuxième gros poste des dépenses de fonctionnement est celui des charges à caractère général. Un gros effort est engagé pour les maîtriser et pour faire en sorte que leur évolution reste inférieure à 4 %. Cela ne veut pas dire qu'on fait moins appel à des sociétés extérieures. Il y a toujours plus de m<sup>2</sup> à faire nettoyer, plus de téléphones à faire fonctionner, plus d'enfants à faire manger dans les cantines et autant d'ordures ménagères à collecter.

Mais tous les services de la commune ont accepté de participer à des actions visant à réduire leurs consommations en énergie comme en fournitures de tous types, à modifier leurs procédures en matière de gestion des déchets, d'organisation des déplacements et même de définition de la commande publique. De façon très succincte, je viens de vous décrire la démarche de l'Agenda 21, appliquée au personnel communal. L'adjoint aux finances que je suis ose annoncer qu'il compte sur l'impact financier des résultats de cette initiative dans les années à venir.

Telles qu'elles sont évaluées aujourd'hui, les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation proche de 4 %. En 2009, le budget primitif annonçait 66,4 millions d'euros. En 2010, les dépenses de fonctionnement se situent aux alentours de 69 millions d'euros.

Or, j'ai dit il y a quelques instants que nos recettes réelles étaient estimées à 67,3 millions d'euros.

Rassurez-vous. Aucun drame ne se prépare car nous sommes en mesure de vous annoncer que le compte administratif 2009 dégage un excédent d'un bon niveau.

L'une des orientations principales du budget 2010 est d'utiliser une partie de cet excédent (probablement 5 millions d'euros) pour équilibrer le budget de fonctionnement sans faire appel à la fiscalité.

L'excédent du budget 2009 est le résultat des ressources exceptionnelles des années 2007 et 2008 qui n'ont donc pas été dépensées de façon inconséquente. Il est aussi le résultat des économies de gestion réalisées par tous les services. L'équipe municipale en place a décidé de ne pas le consacrer entièrement au financement d'investissements futurs de façon à exprimer sa solidarité avec ceux de nos concitoyens qui aujourd'hui connaissent des difficultés financières liées à la crise. Il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2010.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de façon maîtrisée mais indispensable car il s'agit de répondre à une demande de plus en plus pressante de la population. Les recettes réelles diminuent et, pour garantir une épargne brute positive, il nous faut faire appel aux excédents de gestion antérieurs.

Dans ce contexte, les investissements ne seront possibles que dans le cadre d'un programme prévisionnel planifié sur plusieurs exercices et concernant tous les domaines : les achats, les interventions sur le patrimoine, les nouveaux équipements publics, les grandes opérations urbaines, les acquisitions foncières. La difficulté d'une telle étude provient de la méconnaissance des ressources dans les prochaines années mais ne pas la faire serait se condamner à l'immobilisme ou à de graves déconvenues.

Pour 2010, le détail des investissements nouveaux sera donné avec le budget primitif. Ils concerneront essentiellement des achats et des interventions sur les bâtiments communaux. Environ 750.000 euros seront investis en 2010 sur le quartier de la Coudraie en application du protocole de préfiguration présenté au Conseil municipal de décembre et en complément de ce qui a déjà été voté en décembre 2009. Enfin, près de 6 millions d'euros seront inscrits pour couvrir les acquisitions foncières et les études liées au futur éco-quartier du secteur Saint-Sébastien. Il s'agit de couvrir l'achat éventuel de parcelles destinées à recevoir des équipements publics associés à cet ensemble en gestation.

La conception de ce budget 2010 a été délicate. Sa réalisation le sera encore plus. Avant d'engager effectivement une dépense, il sera nécessaire d'en vérifier le bien-fondé, d'en vérifier le contenu, même si celle-ci est inscrite au budget.

C'est comme cela que nous assurerons tous ensemble une vigilance permanente sur l'utilisation de chaque euro.

C'est comme cela que ce budget 2010 deviendra un budget ambitieux et solidaire, un budget qui prépare l'avenir.

Je vous remercie.

### **Le Maire :**

Après deux années de mandat qui ont vu quand même un certain nombre de réalisations sur Poissy ... Je sais que l'on a tendance à dire que l'on ne fait rien mais il y en a eu pas mal. Je ne vous ferai pas l'injure de toutes vous les nommer. Sans cela, on y passerait un moment assez long.

L'équipe municipale est plus que jamais tournée vers de nouveaux projets dans le souci quotidien de répondre aux attentes et aux besoins des Pisciacais.

Nous sommes résolument engagés dans la réalisation de nos objectifs pour offrir à l'ensemble des Pisciacais des prestations de qualité, leur assurer une totale équité dans l'accès au service public, leur garantir un cadre de vie adapté aux réalités locales, alliant qualité de vie et développement économique de proximité.

Nous sommes également mobilisés pour renforcer la cohésion sociale dont les habitants ont tant besoin en cette période de crise économique et sociale.

Notre volonté d'agir s'est néanmoins heurtée à un contexte peu favorable.

Au niveau national d'abord, les réformes institutionnelles et fiscales instaurées dans un contexte socioéconomique difficile ont fortement contraint la préparation budgétaire. Elles ont notamment astreint la municipalité à reporter le vote du budget primitif 2010 au 14 avril 2010. De ce fait, il apparaît néanmoins essentiel de préciser les enjeux qu'elles impliquent quant à l'avenir des collectivités territoriales.

La suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions dans le cadre de la réforme des collectivités locales va réduire les marges de manœuvre de celles-ci et limiter leurs possibilités de soutenir les projets des communes.

La réforme de la taxe professionnelle, quant à elle, génère un manque à gagner dont les conséquences seront tant qualitatives que quantitatives. Même si, en 2010, la transition est assurée par le biais d'une compensation relais, la dynamique est rompue. Nous n'avons à l'heure actuelle aucune visibilité à long terme sur les transferts d'impôts et de taxes. Conjuguée à la baisse des dotations de l'Etat, cette réforme met en danger l'autonomie fiscale et financière des collectivités.

A Poissy, nous avons dû assumer une diminution de la dotation globale de fonctionnement (comme l'a dit mon collègue Jean-Claude DUQUESNE) de 536.603 euros en deux ans et une sortie du dispositif de dotation de solidarité urbaine. Les recettes en sortent durement affectées.

Il faut pourtant rappeler que les collectivités réalisent 75 % des investissements publics. Or, elles ne reçoivent que 7 % des recettes publiques et réussissent à présenter une dette dix fois moins importante que celle creusée par l'Etat.

Le transfert des compétences est loin d'avoir été accompagné du transfert des moyens adéquats.

Ce contexte va amener les communes françaises à adapter leur politique en révisant leurs projets et en recherchant de nouvelles sources de financement, encore une fois au détriment des ménages.

Rappelons enfin que ces réformes interviennent dans un contexte d'aggravation de crise économique et sociale. Le chômage dépasse le seuil de 10 % et touche un jeune sur quatre. Le droit au logement opposable est demeuré virtuel, à l'heure où les procédures d'expulsion vont être à nouveau engagées par l'Etat et alors que la demande de logements explose. Dans ce contexte complexe, Poissy doit adopter un budget responsable.

L'élaboration du budget a également été contrainte par des éléments propres à la commune.

Suite à la dernière campagne de recensement 2004 - 2008, la population retenue sur les exercices 2007 et 2008 pour les dotations et la fiscalité locale était de plus de 41.000 habitants, créant une augmentation des ressources disponibles. Mais, à partir de 2009, le recensement complémentaire n'a pas été confirmé et la population est redescendue à 36.230 habitants (37.109 pour 2010). La ville enregistre donc un recul de ressources.

Par ailleurs, du fait de cet effet recensement, la ville est redevenue en 2009 contributrice au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France qui pèse d'autant plus dans son budget.

Malgré ces impératifs, le budget prévisionnel qui sera proposé au vote du 14 avril rencontre des orientations politiques souhaitées et illustre l'ambition et la responsabilité de l'équipe municipale. En effet, la ville a assumé les dossiers hérités de l'ancienne municipalité en les adaptant à sa vision au service des habitants.

Mais, surtout, la ville n'augmentera pas les impôts en 2010. En dépit des difficultés, nous avons choisi d'être respectueux de nos concitoyens déjà durement touchés par la crise économique et sociale en contenant au maximum la pression fiscale dans les limites de notre ressort afin de ne pas aggraver la situation financière des familles. Ainsi, comme en 2009, les taux seront gelés en 2010.

Enfin, il est aussi de notre responsabilité de maîtriser le niveau d'endettement de la ville. La capacité de désendettement est aujourd'hui de quatre années et se situe bien en deçà des autres communes des Yvelines, le seuil d'alerte étant fixé à dix ans.

Malgré les difficultés, notre ambition et nos objectifs sont restés intacts. Je ne pourrai vous présenter ce soir une liste exhaustive de nos projets pour 2010. Je souhaiterais néanmoins aborder les principaux qui sont la preuve de la concrétisation de nos engagements.

L'emploi tout d'abord est notre priorité. Nous allons ainsi par exemple augmenter le nombre d'apprentis d'emplois aidés au sein de la ville. Les actions en ce domaine seront conçues dans l'esprit d'un développement qui tient compte des particularités sociologiques et économiques de notre ville. En effet, notre ville est forte de la présence d'une industrie automobile en mutation. Il nous faut dès à présent, pour l'avenir, nous préparer et accompagner les évolutions de ce secteur afin de préserver l'emploi sur le territoire.

En matière sociale, l'installation du C.C.A.S dans des locaux plus adaptés, optimisant le soutien aux plus démunis, ainsi que la participation à la réhabilitation de l'EPAD d'Hervieux, nécessaire à l'accueil des personnes âgées dépendantes, vont mobiliser notre effort.

Nous allons aussi avancer à travers la remise aux normes progressive des bâtiments communaux sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes en situation de handicap.

Pour la petite enfance, nous allons préciser notre partenariat avec la crèche associative innovante initiée par l'IEPC.

Nous mettrons aussi tout en œuvre pour diversifier les modes de garde. L'accompagnement des familles sera complet grâce à la création d'un espace famille dédié à l'écoute, à l'accueil et à l'accompagnement des parents.

Notre jeunesse, loin d'être oubliée, et au centre d'un projet de résidence sociale dont on a parlé, qui sera amorcé cette année, s'intégrera dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan local de l'habitat et d'un passe foncier en partenariat avec l'Etat. Les assises de la jeunesse qui se tiendront du 17 avril au 20 mai vont par ailleurs permettre aux jeunes d'exprimer pour la première fois dans notre ville précisément leur attente, d'instaurer des échanges constructifs et d'être acteurs de leur cité.

Les actions en faveur du sport et de la culture seront développées et renforcées.

Nous ne ferons pas l'impasse non plus sur les actions de sécurité et de prévention et je tiens à ce que le travail en partenariat de qualité mené dans le cadre du CLSPD soit approfondi et structuré.

En 2010, nous poursuivrons également la redynamisation du commerce, nous approfondirons les actions en direction des enfants et nous créerons un service habitat qui sera en mesure de travailler avec les bailleurs et les associations de locataires.

L'amélioration du cadre de vie, de la voirie à l'éclairage, en passant par la remise en état très attendue du parc de la Charmille (entre autres), sera au cœur de nos préoccupations.

Je n'oublie pas pour terminer ce qui pèse très certainement le plus dans notre budget, dossier hérité de l'ancienne municipalité : la réhabilitation du quartier de la Coudraie. Grâce à notre volontarisme, nous sommes parvenus à ne supporter que 15 % du programme ANRU chiffré tout en intégrant cette opération dans un projet global, la constitution d'un nouveau cœur de ville en lien avec l'O.I.N. et le grand Paris.

De la même façon, le projet d'éco-quartier assume les orientations prises en matière de développement urbain et en élevant le niveau d'ambition.

L'esprit qui nous anime est celui de la concertation avec les habitants et les acteurs de la ville. La notion de démocratie locale est en effet au cœur de tous ces enjeux. Nous continuerons en 2010 à rencontrer les habitants et à échanger avec eux. C'est une condition essentielle du mieux vivre ensemble. A ce titre, une réflexion globale va être menée sur le monde associatif afin de rendre une politique déjà très riche encore plus ambitieuse et plus cohérente.

Enfin, tous les projets à venir tiendront compte des exigences environnementales et la mise en place d'un Agenda 21 concertée est la preuve de l'engagement de la ville sur ces questions.

Notre vision exprimée au travers de ce débat d'orientations budgétaires est (vous l'aurez compris je l'espère) celle d'une équipe unie et déterminée au service des Pisciacais.

Merci.

**Le Maire** donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, nous aurions préféré que Monsieur RAYNAL parle avant moi.

**Le Maire** :

Monsieur RAYNAL, si vous voulez parler le premier ...

**M. BIHANNIC** :

Merci.

**M. RAYNAL** :

Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, après avoir pris connaissance de la note de présentation de ce débat d'orientations budgétaires pour lequel je remercie la qualité de ceux qui l'ont rédigé ... Donc, un merci aux services municipaux et à ceux qui auprès de vous ont contribué à cette présentation, en faisant toutefois une remarque. Techniquement, il apporte un certain nombre d'informations. Pour le reste, un certain nombre de paragraphes concernent plus le volet politique que technique. J'en ai été étonné. Parfois quelques imprécisions. Il aurait été préférable de parler au conditionnel et de ne pas affirmer un certain nombre de choses, surtout lorsque les lois ne sont pas encore votées. Je fais allusion à la réforme des collectivités territoriales. J'apprenais en le lisant que le futur conseiller territorial serait (sera - il est écrit « sera ») élu dans le cadre d'un scrutin mixte à un tour. Rien n'est encore arrêté à ce niveau-là. Donc, on verra.

Au-delà de cette remarque, après avoir entendu Monsieur DUQUESNE et votre intervention, Monsieur le Maire, je reste un petit peu sur ma faim. Alors, bien sûr, c'est le débat d'orientations budgétaires et il nous faudra être encore un peu patients et attendre le vote du budget pour que tout soit dévoilé. Vous ne voulez pas faire la liste exhaustive à la fois de ce que vous avez déjà réalisé ou de ce que vous allez tenter de réaliser. C'est un peu dommage car c'est l'occasion peut-être justement d'échanger. Pour moi, ce débat d'orientations budgétaires (en tout cas les éléments dont je dispose pour m'en faire une idée) est un petit peu comme le maillot de bain qui s'appelle le bikini ... Cela donne une idée mais cela cache l'essentiel. C'est un peu dommage.

Vous citez un certain nombre de vos projets et de services à la personne, voire aux Pisciacais. Cela m'inquiète. C'est louable mais certains de ces services vont engranger un certain nombre de dépenses de fonctionnement dans les années à venir. Avec la situation que vous nous avez décrite et les gros nuages noirs qui s'amoncellent à l'horizon, ne pas avoir augmenté les impôts (ce dont tout le monde peut se féliciter) ... C'est très bien pour les Pisciacais. Mais n'est-ce pas un raisonnement peut-être tactique, aujourd'hui, à courte vue, car, demain, que se passera-t-il ? Si les recettes continuent de s'effondrer (comme vous le prévoyez) alors que, dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ne cessent d'augmenter et qu'entre temps vous aurez fini de puiser dans la caisse (celle que vos prédécesseurs vous ont laissée et qui vous permet justement cette année de ne pas augmenter les impôts car il y avait encore des réserves ... mais il n'y aura plus ces réserves) ... Je suis donc assez inquiet pour les années à venir. Mais on en reparlera au moment du budget, lorsque l'on aura peut-être plus d'informations.

Merci.

**Le Maire :**

Ce qui est embêtant ... Je vais juste vous répondre cela. Avec les élus de droite ... La majorité des élus de France sont contre la réforme territoriale. Il est très très difficile finalement de trouver un consensus collectif. Je pense que la décision d'avoir fait en même temps une réforme de la taxe professionnelle et une réforme territoriale (les deux ensemble) est une erreur. C'est cela qui mettra en difficulté les villes demain. Le débat continue et va être ouvert. C'est la première des choses.

Deuxième chose : je serais tenté de vous dire que la stratégie que vous avez peut-être lue entre les lignes ... Laissez-moi la faire. C'est mon problème et ma responsabilité. Et celle-là, je l'assume.

Répondez. Répondez puisque nous sommes là pour débattre. C'est un débat d'orientations budgétaires. Je me souviens qu'à l'époque, il n'y avait pas débat. Mais cela ne me dérange pas.

**Le Maire** donne la parole à **M. BIHANNIC :**

Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du débat d'orientations budgétaires qui précédait le vote du budget 2009, nous avons eu la prudence d'attendre le vote du budget pour nous exprimer, les documents fournis au débat ne permettant pas de discerner, ne serait-ce que dans les grandes lignes, vos projets pour la Ville de Poissy, pour notre ville.

Encore une fois cette année, le document versé au dossier ne comporte aucun projet cohérent de développement de notre cité. Seule une diatribe contre le gouvernement apparaît clairement mais, comme programme, cela fait un peu court.

Par rapport au document du DOB 2009, on distingue un exercice, au demeurant bien réussi, de « copier-coller ». Pour les renseignements chiffrés, cela facilite la compréhension et l'analyse, très bien. Par contre, pour les aspects politiques de l'exercice, ce n'est pas très convaincant.

Alors, deux approches possibles, qui ne présentent pas la même valeur morale.

La première aurait pu consister à voir dans cette répétition une forme d'acharnement, ou d'entêtement, peut-être même de constance si les buts étaient clairement affichés.

La seconde, qui retient notre attention, consiste, au contraire, à ne voir dans ce « copier-coller » que la manifestation de votre impossibilité à définir un projet ambitieux pour Poissy.

Ainsi, alors que les commissions ne se sont pas encore réunies, vous annoncez, comme en 2009, 10 millions d'euros d'investissement, répartis sur l'ensemble des neuf fonctions, mais répartis de façon légèrement différente.

Ainsi, notre réflexion est-elle attirée par l'évolution des fonctions 5 et 6.

D'un DOB à l'autre, les crédits envisagés pour la fonction 5 (interventions sociales et santé) passent de 51.400 euros à 536.000 euros.

De même, les crédits envisagés pour la fonction 6 (famille) passent-ils de 163.200 euros à 510.000 euros sans que la lecture du document permette de discerner un projet.

Nous ne contestons pas d'avance le bien-fondé éventuel de ces dispositions mais ce qui nous inquiète, c'est la quasi disparition des crédits de la fonction 9 (action économique). S'il est vrai que l'action sociale en faveur des familles et de la santé nécessite des crédits, vous commettriez une grave erreur en négligeant l'action économique. Dans le document de présentation, vous nous annoncez, en 2009 comme en 2010, la prochaine création « d'un vrai service du développement économique ».

Nous ne surprendrons personne ici en affirmant que la résolution des difficultés des familles passe incontestablement par le développement économique et une croissance forte.

Alors, oui, créez-le, ce service du développement économique, et affectez-lui des crédits pour l'installer officiellement, avec les vrais moyens d'une mission directement liée à l'intérêt général.

Par contre, nous serons vigilants à ce que cela ne se traduise pas encore par une augmentation non maîtrisée des frais de personnel, dont vous nous annoncez, sans que cela corresponde à quelque grand projet, une nouvelle hausse de 4,8 % après celle de 8,5 % du budget précédent.

Par ailleurs, vous annoncez des chiffres considérables pour des acquisitions en vue de la construction d'un éco-quartier : 6.743.343 euros couverts par 5.746.343 euros d'emprunts. Apprécions la précision, mais ce n'est pas pour cela que nous nous arrêterons sur ces chiffres.

Désirer avoir des quartiers où les habitants soient heureux est une intention louable à laquelle nous pourrions souscrire si, pour nous faire croire à cela, vous n'aviez démoli plusieurs années de travail sur la ZAC Bongard.

Vous avez trouvé le dossier prêt lors de votre arrivée en mars 2008, et pour des raisons idéologiques qui vous ont été imposées par une partie de votre majorité, vous avez été obligé de lancer un quartier écologique.

Résultat : un gaspillage des deniers publics dans des études qu'il a fallu reprendre à zéro.

Résultat : deux années perdues, et ce n'est pas fini.

Résultat : le report aux calendes grecques de l'ouverture de la zone artisanale envisagée.

Résultat : l'inscription proposée de sommes colossales pour acheter des terrains.

Pourquoi ne laisse-t-on pas les promoteurs faire leur métier ?

Quant à la passerelle de la gare, dont il est écrit dans le document du DOB 2009 qu'elle sera différée, on ne nous en dit plus rien. Pourtant, nous pourrions admettre que sa construction soit liée au développement de l'éco-quartier. A bien y réfléchir, cela paraît même indispensable.

Le financement du budget passe par l'impôt et par l'emprunt.

Pour 2010, les recettes de l'impôt sont connues et certaines, et pour le futur, nous partageons quelque peu vos inquiétudes.

Pour l'emprunt, vous nous dites dans le DOB 2009, à la page 14 (nous citons) : « Nous voulons ... une maîtrise de la dette pour ne pas gager sur les générations futures notre capacité d'investissement ».

En vertu de l'adage selon lequel les emprunts d'aujourd'hui constituent les impôts de demain, nous ne pouvons que souscrire à cette affirmation. Mais nous sommes atterrés (et le mot n'est pas trop fort) quand nous lisons dans le DOB 2010 (je cite) : « De nature à ne financer que les dépenses d'équipement, l'emprunt permet d'en étaler la charge sur les générations qui vont, en principe, en bénéficier. ».

Permettez-nous de craindre, avec cette déclaration totalement anti-économique, tout droit sortie des canons socialo-communistes, un recours inconsidéré à l'emprunt. Poissy a déjà connu cela entre 1977 et 1983, lors de la précédente période de gestion socialo-communiste.

Notre inquiétude trouve également son origine dans cette autre petite phrase relevée à la page 11 du DOB 2010 : « ... la capacité de désendettement ... est de quatre années en 2009 ... ».

La même page 11 nous rappelle que la capacité de désendettement mesure le temps que la collectivité mettrait à amortir sa dette en utilisant la totalité de son épargne brute sans l'affecter à d'autres dépenses.

Toujours à la même page 11, vous apportez cette précision, comme si vous cherchiez déjà des excuses (je cite) : « On sait que le seuil d'alerte est atteint autour de dix années ».

Or, Monsieur le Maire, il convient de regarder l'audit de la ville portant sur la période 2002-2008 que vous nous avez présenté le 19 novembre 2009.

A la page 13, au 1<sup>er</sup> paragraphe, on peut y lire que le délai de désendettement tombe en 2008 à 2,2 années. Comment passe-t-on, sans avoir financé de projet majeur pour la ville, de 2,2 années en 2008 à 4 années en 2009 ? S'agit-il d'une baisse brutale de la capacité d'épargne de la ville, et pourquoi ? Ou bien s'agit-il de la souscription d'emprunts importants ? Est-ce récupérable ou bien sommes-nous dès à présent sur une tendance lourde voire irréversible ?

Profitant de cette tribune, nous vous rappelons, avec insistance, que nous restons toujours dans l'attente de la diffusion de l'audit auprès des Pisciacais, qui nous le réclament régulièrement.

Pour ce faire, et y conserver toute l'impartialité souhaitée, nous vous proposons de participer à la rédaction de l'article qui pourrait prendre les deux pages centrales d'un prochain Pisciacais. Si nous n'avons rien à cacher de notre gestion, qu'auriez-vous donc à cacher qui s'oppose à la diffusion de ce document ?

Merci de votre attention.

### **Le Maire :**

Je voudrais juste vous dire, Monsieur BIHANNIC, que nous n'étions déjà pas dans l'obligation de vous donner des chiffres. Nous vous les avons donnés. Cela prouve notre grande ouverture d'esprit. C'est la première des choses. Avant, nous ne les avons pas à chaque fois. Mon collègue, Monsieur DUQUESNE, était dans l'obligation d'aller les chercher.

Deuxième des choses : il est prévu l'achat de terrains pour la construction d'écoles, ce que vous n'avez pas fait. Vous faites vivre dans le quartier de Noailles un certain nombre de familles dont les enfants sont dans l'obligation d'aller à l'école des Sablons et de traverser presque une autoroute. Cette école a coûté très cher à la commune. Du reste, nous aurions presque dû construire une école tout de suite. Cela nous aurait coûté beaucoup moins cher.

Ensuite, je voudrais juste vous préciser une chose. Vous dites à chaque fois que nos projets ne sont pas ambitieux. Je crois qu'avec le temps, vous allez vous rendre compte qu'ils le sont et que ce que nous mettons en œuvre répond réellement à des attentes de Pisciacais.

Sur un plan uniquement financier, lorsqu'une ville se permet de signer un certain nombre d'engagements avec une société qui s'appelait BEG Ivanhoé et qui aurait pu la plomber pour des millions et des millions d'euros ... Vous nous avez laissé cela, avec des intérêts qui couraient, avec des avenants renouvelés à chaque fois. Vous nous l'avez laissé. Aujourd'hui (ce soir), et par une prochaine délibération, nous allons vous faire une proposition pour en sortir au niveau des intérêts qui courent. Je crois que si l'on n'est pas ambitieux pour Poissy, on ne pourra rien faire demain. Ce que vous aviez engagé avec cette société plombait la ville pour un certain nombre d'années.

Je veux bien entendre les leçons. J'aime bien les débats. J'aime bien tout cela. Mais, à un moment donné, il faut aussi regarder la réalité en face.

### **Le Maire donne la parole à M. DEBUS :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais déjà à vous adresser mes félicitations pour la non augmentation des taxes locales pour 2010. C'est une très bonne chose. Toutefois, n'est-ce pas un peu l'arbre qui va cacher la forêt ?

Ainsi, effectivement, quid des capacités d'investissement futures ?

Quid des capacités de remboursements d'emprunts ? Si l'on en prend effectivement un certain nombre en plus, cela va coïncider au bout d'un moment.

Lorsque l'on regarde les chiffres, quid aussi de l'action économique réduite à peau de chagrin ? Le poste n° 9 avec 6.550 euros frise presque d'ailleurs le ridicule.

Quid également des reports de charges des différents projets en cours ou à venir ?

Quid également de l'augmentation colossale de la masse salariale ? Sauf erreur de ma part, et en fonction du calcul que j'ai fait, on se rend compte qu'on a quand même augmenté celle-ci de 3,4 millions d'euros en deux ans (au total). A la fin de la mandature (en 2014), cela fera un total de plus ou moins 20 millions d'euros. C'est pour cela que c'est effectivement colossal. Ceci même alors que vous prévoyez effectivement une baisse de recettes liée à des réformes en cours.

Par ailleurs, j'étais également politiquement favorable à la rénovation des quartiers mais certainement pas à la mécanique financière qui l'accompagne. Donc, encore une question : le montage du projet de la Coudraie est-il encore adapté à la situation économique future de la ville ?

Quid également des dépenses et recettes de l'intercommunalité ? C'est aussi quelque chose qui va se préfigurer prochainement. C'est aussi un grand questionnement.

Une dernière remarque pour la liste des projets que vous dites nombreux : il serait également bienvenu de publier cette liste sur le site Internet de la ville. Cela permettra au moins de les connaître, de les discerner, voire même effectivement de les suivre et, dans la foulée, de voir venir les hausses de taxes futures.

Merci.

### **Le Maire :**

Pour votre information sur les dépenses de personnel, notre ville est à peu près à 45 % alors que l'ensemble des villes en France est à 56 %. C'est déjà une première chose. Donc, même s'il y a augmentation (comme vous le dites) avec un calcul financier, cela ne veut pas dire grand chose. Cela ne veut pas dire grand chose. Je suis désolé. Le service à la personne nécessite aussi du monde, nécessite des compétences. Transformer, mettre notre ville au niveau du 21<sup>ème</sup> siècle est un vrai boulot de formation. Il faut prendre des gens compétents. Cela a un coût. C'est un choix que l'équipe municipale a peut-être envie d'assumer en fonction bien sûr du service rendu. S'il n'y en a pas, ce n'est pas la peine d'augmenter la charge salariale. C'est la première des choses.

Deuxième chose : je voudrais juste vous faire une remarque. Je suis d'accord avec vous (cela arrive parfois) quant au site Internet qui doit être amélioré. Il le sera puisqu'une personne devrait arriver début avril pour cela. Nous sommes aussi dans l'obligation de faire les choses au rythme un peu du temps. Nous avons aussi fait un énorme effort de formation des fonctionnaires territoriaux qui se traduira bien sûr par des compétences qui seront mises au service des Pisciacais et qui bien sûr auront un coût. C'est un choix. Je crois qu'il faut pouvoir défendre cela. J'ai été dans l'obligation de constater qu'un certain nombre de fonctionnaires qui ont travaillé jusqu'à 20 ans - 23 ans pour la ville n'ont jamais eu la chance d'aller se former. Ils étaient sélectionnés en fonction des relations des uns et des autres. Mais, sur l'ensemble, ce n'était pas le cas. De la même manière, lorsque j'envoie un fonctionnaire en formation, je ne lui demande pas s'il est de droite, de gauche, du centre ou s'il est ami avec moi. Je l'envoie pour qu'il se forme. Que cela vous plaise ou non, c'est quand même une réalité. Il faut parfois savoir l'entendre.

**Le Maire** donne la parole à **M. BERTRAND** :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Une fois de plus, nous assistons à un déni de démocratie car la présentation de ce débat d'orientations budgétaires a été réalisée en catimini par une partie seulement de la majorité municipale présente ce soir. On peut donc se demander s'il est vraiment représentatif de la majorité des habitants de Poissy. Car comment êtes-vous parvenu à débattre avec les membres de votre majorité alors que vous nous avez écrit il y a quelques jours ne pas avoir réuni le groupe majoritaire depuis le 17 décembre 2009 ? Soit il y a plus de trois mois.

Qu'à cela ne tienne ; nous commencerons par vous féliciter, Monsieur le Maire. Vous féliciter de ne pas augmenter les impôts en 2010. Nous constatons que nos mises en garde répétées ont porté leurs fruits.

En revanche, nous sommes très inquiets de l'affaiblissement de notre autofinancement et des fortes augmentations des dépenses de fonctionnement. Est-il prudent d'accroître l'endettement, donc de reporter des charges sur les années à venir, alors qu'une baisse des recettes semble avoir été anticipée ?

Monsieur BERNARD, vous aviez confié à un cabinet extérieur au lendemain des élections municipales de 2008 la réalisation d'un audit sur les finances de la commune. Celui-ci expliquait clairement les risques financiers que nous aurions à supporter si les frais de fonctionnement ne baissaient pas. Et la crise n'était même pas encore en vue. Malgré cela, vous avez augmenté la masse salariale de plus de 8 % en 2009 et de plus de 4 % en prévision pour 2010. Cela représente déjà chaque année environ 3 millions d'euros de dépenses supplémentaires sur lesquelles il sera difficile de revenir.

Revenons au texte sur lequel nous sommes amenés à débattre ce soir. Il est fait état à chaque page d'une crise économique, de difficultés économiques, de relance économique, et nous nous apercevons qu'en prévision d'investissement sur des actions économiques en 2010, vous vous saignez de 6.550 euros. Quelles actions et quels résultats peut-on espérer d'un tel soutien à l'économie locale ? Votre générosité et votre soutien à cette économie locale qui pourvoit pour plus de 20 millions d'euros aux finances de la commune nous laisse admiratifs.

Autre sujet tout aussi admirable qui nous montre bien la vision que vous avez pour Poissy est l'implantation d'une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) sur des terrains à proximité de deux autoroutes reliant Paris directement et pouvant accueillir des centaines d'emplois (les anciennes terrasses de Poncy) alors qu'il existe sur le territoire de notre commune une ferme qui pourrait être transformée en ferme urbaine au lieu-dit « La Ferme du Poulx ».

Il peut vous sembler logique que cette vision d'une ville soit calquée sur des directives politiques d'appareils mais les électeurs nous démontrent à chaque élection par leur abstention que ces partis politiques s'éloignent de plus en plus de la réalité et des préoccupations de nos concitoyens. C'est d'ailleurs ce que vous êtes en train de faire là encore en catimini en organisant une intercommunalité avec Conflans-Sainte-Honorine alors que la Ville de Poissy n'a aucun lien avec cette commune si ce n'est que leurs édiles appartiennent au même parti politique.

Il est donc temps de faire de la politique au sens noble du mot grec politikè « science des affaires de la Cité » dans l'intérêt des habitants et non de la politique politicienne uniquement dans l'intérêt d'un parti.

Merci.

**Le Maire :**

Je rajouterai juste une petite chose. Lorsque l'on fait partie d'une équipe majoritaire, on débat avec elle et l'on ne fait pas ce type d'intervention. Mais ce n'est pas très grave.

## **2°/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UNICEF FRANCE POUR HAITI - BUDGET PRINCIPAL 2010**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Le principe d'une subvention exceptionnelle pour Haïti a déjà été adopté lors d'un précédent Conseil municipal.

Nous proposons aujourd'hui de verser cette somme à la mission UNICEF « Urgence Haïti » qui s'engage à affecter cet argent plus spécifiquement à un projet de rescolarisation des enfants, l'UNICEF s'engageant également à nous tenir informés de l'avancement de cette action dès qu'elle en aura les éléments.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **3°/ RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE - EXERCICE 2010**

**Le Maire** donne la parole à **M. MONNIER :**

Merci, Monsieur le Maire.

Au cours de la séance du 18 février, vous avez retiré la délibération concernant cette délégation de service public. Vous nous aviez indiqué à l'époque qu'il y avait des erreurs et des insuffisances dans cette délibération. Or, aujourd'hui, vous nous présentez une délibération qui est parfaitement identique à celle du 18 février. Alors, nous aimerions savoir pourquoi vous l'avez retirée réellement le 18 février.

**Le Maire :**

Tout simplement parce qu'il faut être sage, Monsieur MONNIER. Il y a des moments où il faut relire et prendre le temps nécessaire. Voilà. C'est tout.

**M. MONNIER :**

A la virgule près, c'est exactement la même.

**Le Maire :**

A la virgule près. C'est très important. Relisez-là et vous verrez que l'on a mentionné à l'intérieur de notre demande de renouvellement de la délégation un certain nombre de sujets qui n'existaient pas auparavant. Donc, il fallait bien vérifier au niveau de nos possibilités.

**M. MONNIER :**

Cela n'apparaît pas dans la délibération.

**Le Maire :**

C'est dommage.

**M. MONNIER :**

Oui. C'est exactement la même, à la virgule près.

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Je crois que je vais vous donner les explications que vous attendez. Effectivement, le contrat d'exploitation du service public de restauration scolaire arrive à son terme et il nous faut engager une procédure qui permette de désigner un nouveau délégataire qui puisse intervenir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il ne s'agit toutefois pas de reprendre le même dossier que celui qui a servi pour définir en 2006 les conditions de la délégation actuelle.

Plusieurs évolutions importantes sont apportées.

Tout d'abord, le délégataire devra faire des propositions de remplacement progressif des gros matériels de la cuisine centrale de façon à ne plus se trouver avec des matériels ayant une très forte consommation en énergie (du fait de leur âge, bien sûr).

D'autre part, un programme de gestion des déchets et des produits de nettoyage devra être mis en œuvre, autant en cuisine centrale que sur les sites de restauration. Il faut savoir qu'aujourd'hui, pratiquement aucune gestion des déchets n'est effectuée.

Le délégataire prendra en charge le gros entretien et les réparations de l'ensemble des bâtiments, équipements et matériels de la cuisine centrale. C'est une disposition nouvelle. Il procédera également à la réfection urgente de certains sites de restauration, à la réalisation de travaux d'insonorisation et d'augmentation de capacité.

Ces investissements, quand même d'une importance non négligeable, mis à la charge du délégataire, imposent de modifier la forme juridique de la délégation par rapport à ce qui se passe actuellement. Il ne s'agira plus d'une gestion déléguée sous la forme d'un affermage mais d'une délégation de service public par concession sur une durée de sept ans.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS :**

Je vais expliquer rapidement mon vote.

Vous ne dites pas quelles sont les conséquences de la prise en charge de tout ce qui est réfection sur le coût des repas. Cela n'apparaît nulle part. Normalement (sauf erreur de ma part), la mairie aurait dû les payer s'il n'y avait pas eu changement de forme juridique. Là, en fait, on change de forme juridique. Donc, on déporte aussi les paiements en fait sur le délégataire. Tout ce qui a un coût va se retrouver forcément quelque part. Donc, sur le principe, je m'abstiens car je ne connais pas les conséquences exactes de tout cela.

**Le Maire :**

Une fois que cela sera fait, nous vous les donnerons. Vous verrez que ... Mais vous posez une vraie question.

**M. DEBUS :**

Ce serait bien de les avoir avant. Les découvrir après comme une pochette surprise ... J'ai passé l'âge.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

#### **4°/ FIXATION DES TARIFS POUR LE MARCHE AUX FLEURS ET AUX PLANTES A POISSY**

**Le Maire** donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous.

Au vu du succès important de la première édition d'octobre 2009, l'équipe municipale a souhaité renouveler cette manifestation en deux périodes, l'une au printemps et l'autre à l'automne. Cette année, elle est fixée au 29 mai.

Parallèlement, nous inaugurerons pour la première année le salon des antiquaires qui se déroulera au même endroit et évidemment à la même époque, c'est-à-dire l'allée de la halle.

En ce qui concerne les tarifs, vous voyez que nous sommes sages. Nous ne les avons pas augmentés non plus.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

#### **5°/ CREATION D'UN SALON DES ANTIQUAIRES ET FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE ET D'EXPOSITION POUR L'ANNEE 2010**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **6°/ INSTITUTION DES TARIFS DU SALON AUTO MOTO, PLACE DE LA REPUBLIQUE, DES 8 ET 9 MAI 2010**

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Une rapide question (cela a un peu défrayé la chronique) : le choix du restaurateur a-t-il déjà été fait ? Si oui, sur quels critères ?

Question subsidiaire : a-t-on le choix de laisser la chance à d'autres dans le cadre de cette manifestation ?

**Le Maire** :

De toute façon, le restaurateur ... c'est une délégation de service public. Voilà. Parce que vous voulez revenir encore à une histoire ancienne ... Par rapport au salon de l'auto, c'est une délégation de service public. Il n'a pas encore été fait.

**M. DEBUS** :

Vous ne répondez pas à la question. Quel est le restaurateur ou quels sont les restaurateurs choisis ?

**Le Maire** :

Monsieur ALLAOUCHICHE, le restaurateur est-il choisi ?

**M. ALLAOUCHICHE** :

Non. Absolument pas. Je me permets juste de vous rappeler, Monsieur DEBUS, qu'il n'y avait pas l'année dernière qu'un seul restaurateur. Il y avait cinq restaurants. Mais je crois qu'une procédure est en cours. Nous aurons tout le loisir d'en délibérer après. Voilà.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **7°/ DEMANDES DE FINANCEMENTS ET SIGNATURE DE CONVENTIONS CONCERNANT LA PROGRAMMATION 2010 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

**Le Maire** donne la parole à **Mme VINAY** :

Merci, Monsieur le Maire.

La politique de la ville existe depuis 30 ans. Elle a été mise en place pour réduire les inégalités des territoires.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Poissy a été signé entre la Ville et l'Etat en décembre 2007. Trois quartiers prioritaires (La Coudraie, Beauregard et Saint-Exupéry) sont pris en compte dans ce contrat. Le CUCS a été reconduit pour une année supplémentaire en 2010 afin de l'évaluer et d'anticiper son devenir.

Poissy a pris un retard considérable par rapport à d'autres villes car le CUCS Pisciacais a été l'un des derniers signés dans les Yvelines. Même signé, on ne peut pas dire que la politique de la ville existait. En effet, aucune action n'a été lancée dans la ville jusqu'en mars 2008.

Nous nous sommes vite aperçus que nous ne pouvions pas nous satisfaire du zonage et qu'il était important de travailler sur l'ensemble de la ville avec l'idée que les actions soient ouvertes à l'ensemble des habitants et que la politique de la ville soit une politique incitatrice et innovante, faisant émerger des actions reprises ensuite pour l'ensemble de la population. D'ailleurs, cette vision est totalement en accord avec les préconisations du rapport HAMEL sorti en septembre 2009 sur le devenir géographique prioritaire. Il y a en effet beaucoup de questions par rapport à la politique de la ville. Ce rapport plaide pour la fin du zonage et pour une dynamique sur un territoire au minimum communal.

Il faut savoir que le zonage renvoie à une politique de discrimination qui à mon avis remet en cause l'égalité républicaine car l'égalité des droits n'est pas l'équité. Vouloir mettre le paquet sur des territoires définis comme en difficulté est stigmatisant. Fort heureusement, il y a des gens qui vont très bien à Beauregard. Malheureusement, il y en a d'autres qui vont mal ailleurs.

Les zonages vont à l'encontre de nos orientations politiques. Cela enferme les habitants dans leur quartier et à Poissy. L'intérêt est de réconcilier les différentes parties de notre ville et de donner aux gens l'envie effectivement de sortir de chez eux et de sortir de leur quartier.

2010 sera une année charnière pour Poissy concernant la politique de la ville car nous avons non seulement un contrat de cohésion sociale qui a pris du retard (comme je l'ai dit avant pour des raisons antérieures à nous) mais, de plus, les territoires ont été mal évalués. Par exemple, le quartier de Saint-Exupéry a été pris en compte à la hauteur de 400 habitants. C'est une hérésie. Le Clos d'Arcy, quartier avec une problématique de population vieillissante et de familles monoparentales, n'a pas été du tout pris en compte.

Il y a donc un véritable enjeu sur le diagnostic de notre ville et il est nécessaire de changer l'idée assez répandue pour beaucoup de financeurs qui ont tendance à considérer Poissy comme une ville riche.

Il faut que l'on puisse avoir une vision de la réalité du territoire afin de pouvoir argumenter et de pouvoir éviter d'être éjecté de la géographie prioritaire. C'est effectivement une possibilité. On peut penser que la politique de la ville sera remise en cause en bien des endroits.

C'est une optique que la programmation 2010 concernant le CUCS a été proposée à l'ACSE via la mission ville, d'où la nécessité, mes chers collègues, de voter cette délibération.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Je dirai juste une chose. L'affichage des intentions est une chose. La déclinaison en projets concrets en est une autre. Savoir effectivement quels sont les projets concrets derrière ... Pour l'instant, on n'en a pas vraiment vu la couleur. Donc, c'est la même remarque que celle que j'ai formulée précédemment. Il serait bien, si ce n'est de l'afficher sur le site Internet de la ville ... Cela permettrait d'avoir effectivement une visibilité un peu meilleure que celle d'aujourd'hui en tout cas.

**Le Maire :**

Il faudra aller sur le site Internet de la ville lorsqu'il sera plus opérationnel.

**Le Maire** donne la parole à **M. BIHANNIC :**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes naturellement favorables à la signature de cet avenant.

Mais nous souhaitons attirer votre attention sur deux points.

Sauf erreur de notre part (et Madame VINAY vient de le confirmer), nous ne sommes pas informés de l'activité développée dans le cadre du CUCS et de ses avenants. Nous aimerions que nous soit présenté un rapport d'activité. S'il n'existe pas, peut-être est-ce le moment d'y consacrer quelque énergie.

Enfin, nous trouvons que l'article 2 de la délibération, dans sa rédaction, met le Maire (vous-même, Monsieur le Maire) dans une situation de responsabilité délicate en lui donnant un blanc-seing.

En effet, cette délibération vous autorise, Monsieur le Maire (je cite) : « à signer avec l'Etat, le Conseil Régional, et tout autre partenaire public ou privé pertinent, toutes les pièces ... ».

Or, un partenaire pertinent, nous ne savons pas de quoi il s'agit, un partenaire privé pertinent encore moins. Prudence donc, Monsieur le Maire.

**Le Maire :**

Comme on me l'a répété pendant de nombreuses années ... Si vous étiez allé au secrétariat de la Direction Générale, vous auriez vu tout le rapport. Vous auriez pu le lire. Pendant des années, nous sommes allés, nous, à la Direction Générale pour lire les rapports. Mais lorsque ce sera prêt et nécessaire, je pense que nous pourrons faire une réunion spécifique, si vous le voulez. Il n'y a aucun problème. Nous pourrons finalement débattre de manière plus sereine qu'au cours d'un Conseil municipal et échanger sur les projets, en sachant (comme vous l'a signalé Madame VINAY) que l'avenir de la politique de la ville ... Nous ne savons pas où cela va. C'est aussi beaucoup mis en cause.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

**8°/ SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AIDE FINANCIERE CONCERNANT LA REALISATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS, 1, RUE ERNEST LAVISSE**

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER :**

Merci, Monsieur le Maire.

La Caisse d'Allocations Familiales propose à la Ville de Poissy une aide financière de 124.800 euros pour la participation à la réalisation du centre d'accueil de loisirs du quartier de La Bruyère.

Je vous propose donc d'accorder à Monsieur le Maire le droit de signer ce contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**9°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DES YVELINES POUR LA RESTAURATION DU TABLEAU « L'ADORATION DES BERGERS » D'ETIENNE DE LAVALLEE-POUSSIN, AINSI QUE SON CADRE, CONSERVES EN LA COLLEGIALE NOTRE-DAME**

**Le Maire** donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous l'avons fait récemment pour un autre tableau, il s'agit cette fois-ci de solliciter des subventions pour restaurer un tableau de la collégiale : « L'adoration des bergers ». Ce tableau est classé monument historique depuis 1966 ainsi que son cadre. Pour que vous ayez une meilleure idée de ce sur quoi vous votez, j'ai préparé un petit visuel qui le représente. Ce tableau est dû à Etienne de Lavallée-Poussin, peintre né à Rouen en 1735. Il est indiqué dans le rapport qu'il est mort en 1802 mais je mets cette date sous réserve. En effet, après consultation de plusieurs sites Internet, une contradiction a été relevée quant à la date de sa mort. En tout cas, il a été un peintre de grande renommée. Il a obtenu le prix de Rome en 1757. Il s'est marié à Poissy. Ceci explique pourquoi sa veuve a fait don de ce tableau à la collégiale.

Le coût de la restauration s'élèvera à près de 7.200 euros hors taxes dont 530 euros pour le seul cadre qui fera l'objet d'un dépoussiérage approfondi. Cette restauration se passera sous le double contrôle scientifique du conservateur en chef des monuments historiques, c'est-à-dire la DRAC, et de la conservation départementale des antiquités et objets d'art, c'est-à-dire le Conseil Général. La DRAC pourrait accorder un montant de 50 % hors taxes sur le montant qui vous a été annoncé et le Conseil Général est susceptible aussi de compléter à hauteur de 20 % au titre du « sauvetage d'urgence d'œuvres ». J'attire votre attention sur l'intérêt évidemment de valoriser ce patrimoine, bien communal.

Je vous rappelle que le tableau « Le repos pendant la fuite en Egypte » qui a déjà fait l'objet d'une délibération pour une restauration a retrouvé sa place à la collégiale en décembre dernier. La restauration n'a malheureusement pas permis de découvrir le nom de l'artiste. Ce tableau restera anonyme. Mais cela a permis tout de même de découvrir en arrière-plan un magnifique paysage.

Je ne sais pas ce que cette restauration peut éventuellement nous réserver.

Nous sollicitons donc le Conseil municipal pour autoriser le Maire à signer les documents de demandes de subventions.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**10°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES YVELINES POUR DES TRAVAUX D'HABILLAGE MURAL DE DEUX PIGNONS EN INTERIEUR CONCERNANT LE GYMNASSE ABBAYE**

**Le Maire** donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Au titre du programme départemental d'équipements sportifs indispensables à la pratique de l'éducation physique et sportive au collège, une subvention d'un taux de 60 % peut être accordée pour un montant de travaux plafonné à 1.700.000 euros hors taxes.

Ces montants pourront cependant être modifiés en fonction du vote du prochain budget du Département.

La vétusté du revêtement précédent nécessite la réalisation d'un nouvel habillage mural sur les deux pignons intérieurs du gymnase Abbaye.

Le montant des travaux est estimé à 38.132 euros hors taxes.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines pour la réalisation de ces travaux.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Ne connaissant pas les crédits prévus au budget 2010 ni d'ailleurs les priorités qui seront données sur les travaux, je m'abstiendrai.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.**

**11°/ REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER** :

L'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée définit la législation en matière de répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques.

La circulaire ministérielle du 25 août 1989 précise les conditions d'accueil des enfants domiciliés hors commune ainsi que les modalités de répartition des charges de fonctionnement entre les écoles publiques.

Afin d'éviter les disparités entre le prix de revient d'un élève en classe maternelle et élémentaire et les désaccords entre commune de résidence et commune d'accueil, il est décidé de s'aligner sur les tarifs des communes limitrophes et donc de maintenir les taux fixés en 2007/2008, à savoir 973 euros pour un élève d'école maternelle et 488 euros pour un élève d'école élémentaire.

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif.

Dans le souci d'une surveillance vigilante sur chaque euro dépensé (comme le disait Monsieur DUQUESNE tout à l'heure), je voudrais préciser que les accords donnés pour une scolarité à l'extérieur de Poissy sont donnés au compte-gouttes pour des raisons qui nous paraissent extrêmement importantes, à savoir un service qui n'est pas rendu dans la commune. Si le service est rendu dans la commune, nous pensons que nos écoles sont brillamment menées par des directeurs et directrices d'école et des enseignants qui font au mieux leur travail. Monsieur le Maire accorde le droit d'aller dans une autre école mais sans participation financière. Evidemment, les Maires des autres villes font la même chose. Je crois en effet que chaque Maire est comptable depuis un certain temps de tous les euros dépensés.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, il s'agit juste d'une petite précision. Je me souviens par le passé (Nicole DOMERGUE ici présente s'en souvient encore mieux que moi) qu'un bassin géographique avait été déterminé, dans lequel les élus (notamment les adjoints chargés de l'éducation) avaient l'habitude de se réunir pour harmoniser ce tarif. Je lis dans le projet de délibération qu'il est question de communes limitrophes. Je voudrais savoir s'il s'agit simplement des communes limitrophes au sens strict de Poissy ou s'il s'agit d'un bassin un peu plus large dans l'arrondissement de Saint-Germain. Au-delà de cette remarque, une question a été presque évoquée par Madame METZGER. Mais si elle pouvait y répondre plus complètement ... Sur une année, de combien d'élèves s'agit-il ? S'agit-il d'élèves que nous accueillons ou plutôt d'élèves de Poissy qui vont à l'extérieur ? J'ai bien noté votre remarque. Tous les Maires essaient de garder leurs petits et d'éviter qu'ils aillent à l'extérieur.

**Mme METZGER** :

Je n'ai pas le nombre exact mais je vous promets de vous le communiquer de façon précise. Cela s'équilibre à peu près entre le nombre des élèves qui viennent de l'extérieur et celui des élèves qui partent. Mais nous avons noté quand même que de plus en plus de familles demandent à partir pour des raisons que nous n'avons pas à juger qui sont souvent des raisons de commodité (lieu de travail et toute une série d'autres éléments). Autour de nous, de plus en plus de petites villes ne participent pas en raison évidemment de leur petit budget. Cela ne s'équilibre donc plus autant. En ce qui nous concerne, l'un des critères retenus pour une autorisation systématique est la langue maternelle. Une maman ou un papa japonais peut souhaiter faire une continuité auprès de son enfant. Je crois qu'il existe une section de japonais au Pecq. Cette autorisation nous semble tout à fait recevable puisque nous n'avons pas de section « japonais ». Quant à la somme, elle est la même que celle appliquée lorsque nous sommes arrivés. Je pense qu'il s'agit du bassin qui existait déjà lorsque nous sommes arrivés. Mais je vous promets de vous apporter des précisions.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**12% MANIFESTATION SPORTIVE « NAGER POUR VAINCRE LE CANCER »  
DU 11 AVRIL 2010 : REVERSEMENT DES RECETTES DES PISCINES A  
L'ASSOCIATION « LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER - COMITE DES  
YVELINES »**

**Le Maire** donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Une matinée baignade est organisée le dimanche 11 avril 2010 dans les piscines de Poissy au profit de l'association « Ligue Nationale contre le Cancer - Comité des Yvelines ». Cette manifestation est intitulée « Nager pour vaincre le cancer ».

Durant l'ouverture habituelle des piscines, des animations seront proposées au public par l'équipe de plongée du Cercle Nautique de Poissy dans une ligne d'eau réservée à cet effet.

Le Cercle Nautique de Poissy proposera de faire passer des baptêmes de plongée en tenant compte de la réglementation en vigueur (8 ans minimum).

La Fédération Française de plongée subaquatique couvre ces manifestations exceptionnelles organisées par les associations affiliées.

Le prix d'entrée des piscines sera celui appliqué habituellement. Il est proposé que les recettes des deux piscines soient reversées à l'association « Ligue Nationale contre le Cancer - Comité des Yvelines » lorsqu'elles auront été définitivement constatées par le Trésor Public.

Des articles à l'effigie « Ligue Nationale contre le Cancer - Comité des Yvelines » seront également en vente aux stands de la Ligue placés à l'entrée des piscines.

Les bénéfices et le reversement de la recette amélioreront les soins et le confort des malades des services de cancérologie.

C'est comme l'année dernière.

Merci.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**13°/ SIGNATURE DE L'AVENANT N° 8 A LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE SIGNEE LE 16 AVRIL 2002 ENTRE LA COMMUNE DE POISSY ET LA SOCIETE SP POISSY RETAIL ENTERPRISE (SIMON IVANHOE)**

**Le Maire :**

Le 22 mars 2002, le Conseil municipal de la Ville de Poissy avait approuvé l'acquisition d'un ensemble de parcelles pour une superficie totale de 291.130 m<sup>2</sup>, soit environ 29 hectares dans le secteur de Poncy et plus précisément aux « Lieux-dits : Les pièces de l'Hospice, le Cauchemar, les Glaises, les Bretagnes ».

Le 3 avril de la même année, le Conseil municipal approuvait la signature d'une promesse de vente avec la Société Européenne Retail Entreprise représentée bien sûr par le groupe BEG sur une partie de ces parcelles, soit environ 14 hectares, et ce afin de permettre la réalisation d'un espace de culture, de loisirs et de commerces. Cette promesse de vente était assortie des conditions suspensives suivantes :

- approbation d'un dossier de création et de réalisation par le Conseil municipal d'une Zone d'Aménagement Concerté,
- approbation par le Conseil municipal de la révision du Plan Local d'Urbanisme sur le secteur,

- acquisition par la Ville de Poissy d'un certain nombre de terrains,
- obtention d'une autorisation d'équipement émanant de la Commission Départementale d'Équipement Communal appelée aujourd'hui Commission Départementale de l'Aménagement Commercial,
- obtention d'un permis de construire conforme au programme mentionné dans la promesse.

Ensuite, sept avenants à la promesse susmentionnée furent signés les 6 décembre 2002, 23 janvier 2003, 29 juin et 31 décembre 2004, ainsi que les 20 décembre 2005, 8 juin 2006 et 26 juin 2008.

Cependant, force est de constater qu'aucune des conditions suspensives n'a été totalement levée, même si les différents avenants ont entériné l'acquisition de la quasi totalité des parcelles durant les périodes écoulées.

Face à ce constat et conscientes que cette situation ne pouvait perdurer, les parties se sont rencontrées le 16 février 2010 avec leurs conseils respectifs afin de trouver une solution pérenne et durable.

En gros, on allait devoir beaucoup d'argent à cette société. Beaucoup, beaucoup, beaucoup. Nous avons trouvé un terrain d'entente puisque je leur ai proposé de racheter le terrain. Bien sûr, cette société attend depuis 2002. Nous sommes en 2010. Elle n'allait pas partir comme cela. C'est évident. Nous avons donc décidé de renégocier avec elle un nouvel avenant qui tient compte du fait qu'il ne faut absolument plus prendre d'intérêts. Sur les 9 millions prêtés finalement par BEG pour acheter, on est arrivé à 12 millions d'euros. Si l'on sortait de ce système, BEG pouvait tout à fait aller en justice pour des préjudices. Cela serait monté beaucoup plus haut. Aujourd'hui, BEG est d'accord pour travailler avec nous dans le cadre de l'OIN avec l'EPAMSA dans une réflexion globale au regard de notre commande d'un nouveau cœur de ville (comme je vous l'ai cité tout à l'heure) et pour continuer sa participation en arrêtant les intérêts qui allaient courir d'année en année. Nous aurions tout à fait pu refaire un avenant (un 8<sup>ème</sup>) et continuer avec des intérêts pendant 50 ans. La société Simon Ivanhoé a été rachetée. C'est un avantage. Elle est maintenant consolidée par un autre grand groupe qui va pouvoir lui donner aussi la capacité de penser différemment et non pas uniquement par des grandes entreprises commerciales (installation d'un centre commercial là-haut). Nous pensons donc que nous pourrions avoir un partenaire dans la réflexion qui sera à même de répondre à tout le travail économique pour lequel je n'ai pas répondu tout à l'heure. Mais l'économie n'est pas que le budget et l'argent. Ce sont aussi les relations et la dynamique que l'on peut mettre en place sur un territoire.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS** :

Effectivement, l'une de mes questions était de savoir quel était l'aménageur retenu pour l'opération. Vous avez répondu. C'est l'EPAMSA.

Du coup, j'ai une autre question effectivement qui s'enchaîne juste derrière. Avec l'EPAMSA, aurez-vous vraiment l'occasion de donner vos choix et aspirations (c'est aussi le point que je relève) et qui correspondent effectivement à la volonté politique de la majorité de la Ville de Poissy alors que l'on sait très bien qu'il a aussi une certaine politique qui ne sera pas forcément celle du Maire de Poissy ni celle de la majorité de la ville.

### **Le Maire :**

Nous sommes conscients de cela. Cela dépendra de la manière de négocier. Nous travaillons actuellement avec l'EPAMSA sur cette relation à mettre en œuvre. Au regard de tout cela, il y a des craintes qu'il ne faut pas fondamentalement avoir. Plus il y a de partenaires autour de la table, plus on s'enrichit. C'est déjà la première des choses.

Deuxième chose : le terrain situé là-haut (un grand terrain) rentre dans le cadre de l'OIN bien sûr mais rentre aussi dans le cadre du grand Paris. Avant de pouvoir y réaliser un certain nombre de constructions, le combat sera long et difficile. En tous les cas, nous vous avons fait part de notre projet. Nous avons une volonté farouche de créer un nouveau cœur de ville avec un éco-quartier qui tienne compte des équilibres entre le développement économique, les services publics, le logement et bien sûr aussi les endroits où l'on peut faire la fête (car il est parfois difficile dans notre ville de pouvoir faire la fête). C'est notre commande. On réfléchit là-dessus. Mais on réfléchit aussi avec des partenaires dont la capacité de nous représenter par rapport à l'Etat ... C'est le cas de l'EPAMSA. Sans l'EPAMSA, on n'aura jamais l'accord et le Maire ne pourra jamais signer quoi que ce soit si l'on n'est pas accompagné par un aménageur déjà bien repéré et bien ciblé dans le cadre de l'OIN.

### **M. DEBUS :**

Ce n'est pas tellement une crainte. C'est plutôt une demande. Il s'agit aussi d'avoir l'information la plus large possible (moi et d'ailleurs aussi les Pisciacais).

J'ai malgré tout une question. Un éco-quartier ... Super. C'est très bien. Malgré tout, au vu des projets d'agrandissement des zones commerciales de Plaisir mais aussi de Chambourcy (encore plus proche), Poissy ne deviendra-t-elle pas à terme une ville-dortoir avec toute l'activité économique dans les villes situées à côté. A mon avis, c'est aussi l'un des points qu'il semblerait intéressant de creuser, de développer.

### **Le Maire :**

Je peux vous répondre rapidement. On peut y passer la soirée En ce qui me concerne (il y a un certain nombre de mes collègues ici), je me suis opposé très fortement à toutes les propositions d'aménagement de la nationale 13 telle qu'elle est conçue. Je crois en effet qu'une réflexion globale est nécessaire, au-delà de réinstaller des magasins qui existent déjà. Ce n'est finalement pas trop grave. Mais l'on s'aperçoit que l'on crée un domaine qui s'appelle l'OIN sur lequel tous les Maires devraient réfléchir ensemble (avec leur équipe bien sûr). Finalement, chaque Maire essaye toujours de construire son centre commercial qui pour notre part n'est pas l'avenir de notre région de qualité qu'il faut pouvoir aménager. Il faut aussi déterminer quels types de développements économiques seront nécessaires. Aujourd'hui, prendre sa voiture, aller forcément sur la nationale, s'arrêter à un endroit, acheter à un autre endroit et y passer ses week-end ... Il y a fatalement de moins en moins de gens qui font cela. Les gens commandent par Internet ou font autre chose. C'est une réflexion globale. Je n'ai pas la science infuse. Mais je pense qu'une réflexion globale doit avoir lieu entre l'ensemble des élus de ce territoire (toutes tendances politiques confondues) pour penser l'aménagement de demain et le développement économique de demain de manière concertée et avec une projection intelligente.

**M. DEBUS :**

Il est vrai que je ne pensais pas forcément aux activités commerciales. Des séries de magasins qui soient à la limite 500 mètres plus loin ou 1 kilomètre plus loin ... C'est une chose. C'est en terme de développement économique de la ville où, là, les entreprises autres que les entreprises commerciales simplement de vente ou de revente plutôt d'ailleurs de produits généralement qui viennent ... qui ne sont pas fabriqués spécialement en France, voire même en Europe. C'est un autre point. Dans l'esprit, j'ai plutôt le principe de créer un genre de Technoparc bis, peut-être beaucoup plus grand puisque l'on a aussi un peu malgré tout de foncier. C'est d'ailleurs la dernière zone réelle de foncier que Poissy a pour effectivement créer et apporter vraiment un développement économique autre à la ville, autre d'ailleurs (comme vous l'avez souligné) que l'activité automobile de PSA, même s'il reste effectivement un grand groupe, mais dont l'activité de manière générale risque effectivement d'évoluer à terme.

**Le Maire** donne la parole à **M. BERTRAND :**

Deux questions.

Je lis que le Maire de Poissy a proposé à la société de leur rembourser la somme de 9.300.000 euros. C'est peut-être une méconnaissance de la mécanique municipale mais, pour un tel montant, ne doit-il pas y avoir une délibération du Conseil municipal vous autorisant justement à proposer de rembourser une telle somme ?

**Le Maire :**

Evidemment.

**M. BERTRAND :**

On n'en a jamais parlé.

**Le Maire :**

Avant de présenter au Conseil municipal une délibération, il faut bien la préparer et la négocier préalablement.

**M. BERTRAND :**

Mais en admettant qu'ils vous aient dit oui ...

**Le Maire :**

S'ils m'avaient dit oui, on aurait fait passer la ...

**M. BERTRAND :**

Deuxième question : en admettant qu'ils vous aient dit oui, où trouve-t-on l'argent ?

**Le Maire :**

C'est une vraie question de fond.

**M. BERTRAND :**

Parce que vous leur proposez de rembourser l'argent sans l'accord ...

**Le Maire :**

La différence, c'est que l'on aurait récupéré les terrains et l'on aurait été dans l'obligation finalement pour les Pisciacais d'augmenter les impôts pour les sauver de cette situation dramatique si elle perdurait.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**14°/ CONVENTION DE VEILLE FONCIERE, POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'ECO-QUARTIER, AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (E.P.F.Y.)**

**Le Maire** donne la parole à **M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de demander au Conseil municipal d'approuver une convention que la ville passerait avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, convention de veille foncière sur le périmètre de concertation de la nouvelle Z.A.C. de 14 hectares sur une partie de l'ex Z.A.C. Bongard. Nous avons rencontré l'E.P.F.Y. et nous avons présenté les objectifs sur ce futur quartier. La ville et l'E.P.F.Y. ont donc décidé de s'associer pour engager une politique foncière sur ce périmètre. La convention prévoit que la commune confie à l'E.P.F.Y. le soin de définir une stratégie foncière au moyen d'une analyse de l'immobilier sur le périmètre de la Z.A.C., de participer à l'étude urbaine à réaliser et la définition du projet d'éco-quartier et de conduire des actions foncières par veille foncière pour réaliser des acquisitions ponctuelles par exercice du droit de préemption urbain. A cette fin, la convention précise que l'E.P.F.Y. va engager 6 millions d'euros pour une durée fixée à 2 ans. Il est à noter que cette convention est appelée à être poursuivie et intensifiée de manière à ce que l'E.P.F.Y. fasse le portage foncier du projet de l'éco-quartier.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS :**

C'était en fait l'une de mes questions. Peut-être que Jean-Paul HEDRICH vient juste d'y répondre. J'ai quand même remarqué que les zones de R.F.F. n'étaient pas incluses dans le périmètre E.P.F.Y. (dans cette convention-là). Sachant quand même que la taille du projet Saint-Sébastien est trois à quatre fois plus grande que celle de l'ancien projet de la Z.A.C. Bongard ... C'est effectivement beaucoup plus large. Clairement, la question est de savoir quel est le financement prévu pour les zones R.F.F. (Réseau Ferré de France) qui ne sont pas incluses dans la présente convention (sauf erreur de ma part, bien sûr).

**M. HEDRICH :**

L'E.P.F.Y. n'intervient pas sur des possessions du domaine public (donc SNCF et RFF). Ces terrains seront achetés directement par l'aménageur lorsqu'il aura été choisi.

**Le Maire** donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, je voudrais avoir une précision.

Je voudrais d'abord vous confirmer que cette délibération est passée hier après-midi lors du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier et que la convention entre la Ville de Poissy et l'E.P.F.Y. a été adoptée à l'unanimité des présents.

Tout à l'heure, à l'intérieur du débat d'orientations budgétaires (et vous l'avez déjà un peu évoqué - notre collègue vient d'y faire allusion), vous avez mobilisé un peu plus de 6 millions d'euros adossés sur un emprunt d'un peu plus de 5 millions pour des terrains (acquisitions foncières), notamment dans la zone Saint-Sébastien. L'E.P.F.Y., pour sa part, est prêt à mobiliser 6 millions d'euros sur les 2 ans à venir. Je viens d'entendre que l'aménageur fera son affaire des terrains du R.F.F. Je pose alors une question : pourquoi mobilisez-vous 6 millions d'euros et pour quels terrains ? L'E.P.F.Y. d'un côté, l'aménageur de l'autre ... Je ne comprends pas bien quelle est cette mobilisation. Ou alors ce sont d'autres terrains, dans d'autres parties de la commune. Mais il me manque quelque chose.

**Le Maire :**

Pour qu'il y ait une sincérité du budget, il faut que l'on garantisse ... On n'a pas encore signé. Il faut que l'on garantisse les 6 millions d'euros. Voilà.

**M. RAYNAL :**

On parle de la même chose.

**Le Maire :**

On parle de la même chose.

**Le Maire** donne la parole à **M. BERTRAND :**

En ouvrant ce Conseil municipal, j'ai pris la parole pour parler d'un déni de démocratie. Lorsque nous avons été élus, vous m'avez nommé représentant de la ville au sein de l'E.P.F.Y. et j'ai découvert cette convention il y a trois jours en recevant ce document. Cela confirme donc ce que je disais tout à l'heure. C'est tout.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**15°/ AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT ET DE SIGNER LES MARCHES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE PIECES DETACHEES POUR VEHICULES LEGERS, UTILITAIRES ET POIDS LOURDS DE LA VILLE DE POISSY (5 LOTS) - EXERCICE 2010**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**16°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Maire :**

Comme vous le savez (et nous allons fêter son départ ce dimanche), la responsable de l'animation des aînés, titulaire du grade d'animateur territorial principal, part en retraite. Nous lui souhaitons une bonne retraite. Nous lui souhaiterons dimanche. Nous l'avons remplacée par une personne qui n'aura pas le même grade. Il faut donc procéder à la modification du tableau des effectifs pour réajustement.

**Le Maire** donne la parole à **M. DEBUS :**

J'ai bien noté effectivement qu'il s'agit d'un remplacement, en plus à moindre frais puisque l'on passe d'un emploi d'animateur territorial principal à un emploi d'animateur territorial. On va faire la même chose « à moins cher ». C'est une très bonne chose. Pourquoi pas ?

Par contre, n'est-ce pas effectivement l'occasion d'avoir une réflexion sur l'organisation des services aux aînés et intergénérationnels dans l'esprit d'une mutualisation et d'une rationalisation des services ? Comme vous le savez, vous avez aussi embauché une animatrice pour le Conseil municipal des jeunes. Une embauche plus une embauche ... Malgré tout, cela fait quand même deux embauches. Il y a donc, à n'y pas paraître, une augmentation du nombre de personnes. C'est une question que je vous pose. Mutualisation ... Réflexion globale sur l'organisation de la prise en charge des catégories d'âges différentes.

**Le Maire :**

Je vous répondrai juste une chose. Il ne vous a pas échappé que nous avons un Conseil municipal des enfants et que nous sommes en train de travailler sur un plan relatif à la place des enfants sur la ville qui amènera un certain nombre de choses. La personne qui a été embauchée a beaucoup de travail dans ce cadre-là.

Quant à la réflexion au niveau des aînés, il existe effectivement toute une dynamique autour des rencontres, des fêtes ... Des choses doivent être coordonnées et animées de manière différente, principalement pour un certain nombre d'aînés qui sont isolés chez eux et qui ne participent pas aux propositions de la mairie. Cette personne aura donc un travail largement à la hauteur de ses possibilités personnelles, de ses qualifications et de la commande que nous lui ferons.

**Le Maire** donne la parole à **M. BIHANNIC :**

Merci, Monsieur le Maire.

Notre intervention concerne le personnel mais n'est pas directement liée à cette délibération que nous voterons.

Dans la conclusion du document de présentation du DOB 2009, vous vous exprimiez ainsi, Monsieur le Maire, au sujet du personnel municipal (je cite) : « ... ces moyens concernant les services à la population principalement, devront être renforcés, en particulier en terme de masse salariale, puisque la recherche de qualité et d'efficacité implique le recrutement de collaborateurs qualifiés. ».

Pas très gratifiant pour le personnel en place, ces quelques lignes. Mais au paragraphe suivant, vous persistiez : « L'année 2009 sera une année forte pour la restructuration des services municipaux. Si ceux-ci doivent être organisés de manière à répondre au mieux aux besoins de la population et à la mise en œuvre du projet global pour la Ville, ils devront aussi trouver la voie d'une meilleure efficacité et d'une réelle diminution des coûts de fonctionnement. ».

En clair, nous n'aurions pas recruté les collaborateurs idoines pour faire fonctionner la ville. Merci pour eux.

Avec deux augmentations importantes de 8,5 % en 2009 et 4,8 % en 2010, nous osons espérer que vous avez trouvé les perles rares qui sauront atteindre un niveau d'efficacité tel que la masse salariale, enfin, recule, et ce dès 2011. Merci.

**Le Maire :**

Ce que je trouve assez extraordinaire, Monsieur BIHANNIC, c'est ... D'abord, je vous laisse la teneur de vos propos. Mais je trouve extraordinaire que vous puissiez tenir ces propos en ces temps de crise économique et sociale très forte. Moi, j'assume, en ce qui me concerne, le fait de créer des emplois et de les maîtriser. Malgré vos attaques successives, je pense que nous arriverons (vous le verrez) à maîtriser l'ensemble des emplois de cette ville et à avoir des gens qualifiés. Lorsque l'on parle de gens qualifiés, ce n'est pas uniquement au niveau des diplômes. C'est aussi au niveau des compétences, d'histoires, de parcours. Cela, on sait aussi faire. Donc, je vais vous laisser pendant des mois et des mois faire ces critiques-là et je vous prouverai à un moment donné que le service aux personnes et le service public seront de qualité à Poissy. Je suis sûr de cela.

**M. BIHANNIC :**

Monsieur le Maire, je crains que vous ne réussissiez pas à nous convaincre en disant que l'on résout une crise en créant de l'emploi public.

**Le Maire :**

Alors là, on rentre dans un autre débat.

**Le Maire donne la parole à Melle DOMONT :**

Monsieur le Maire, excusez-moi mais, encore une fois, vous ne faites pas confiance aux personnes qui ont été là, qui ont travaillé pour la ville. Je parle notamment du directeur des affaires sociales. Je pense qu'il a toujours été compétent. On ne peut pas dire qu'il n'a pas eu les qualités pour mener cette ... Vous avez dit tout à l'heure « On va embaucher des gens compétents. ». Il me semble un peu curieux que vous diminuiez les personnes qui ont été au service de la ville.

**Le Maire :**

Non. Je crois que vous ne m'avez pas du tout compris.

**Melle DOMONT :**

C'est ce que vous avez dit tout à l'heure.

**Le Maire :**

Vous ne m'avez pas du tout compris.

**Melle DOMONT :**

« On va embaucher des gens compétents. »

**Le Maire :**

On va embaucher car le directeur des affaires sociales est parti. Il est parti travailler ailleurs. Donc, on va embaucher ...

**Melle DOMONT :**

Bien sûr. Il est parti. On l'a un peu poussé. Mais il a été ...

**Le Maire :**

Il aurait fallu qu'il vienne me le dire car on aurait pu en débattre.

**Melle DOMONT :**

Mais il a été des années au service de la ville et il a toujours été compétent. Je ne peux pas, encore une fois, laisser passer cela.

**Le Maire :**

Je vais vous dire une chose. Cette personne que vous nommez est partie dans les Landes. Elle est venue me voir. Elle a été très heureuse de travailler avec nous. Nous n'avons pas de jugement de valeur sur elle. Il serait trop facile de vouloir ...

**Melle DOMONT :**

Vous avez dit : « On va embaucher des gens compétents. »

**Mme VINAY :**

On ne va pas embaucher des nases à la place des autres.

**Le Maire :**

Monsieur DEBUS qui est un grand DRH vous dira qu'il n'est pas toujours facile d'embaucher des gens compétents. On se trompe parfois.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**17°/ CONVENTION « ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS DE LA HALTE NAUTIQUE DE POISSY » A PASSER AVEC LES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

**Le Maire** donne la parole à **Mme CHIGNAC :**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes actuellement partenaires de Voies Navigables de France par une convention qui court jusqu'à la fin de l'année. Mais cette convention qui nous lie depuis 2006 ne nous permet pas de rétrocéder le droit d'usage de la halte fluviale. Or, comme vous le savez, chaque année, à peu près une dizaine de croisières sont organisées par l'office de tourisme. Cela ne posait aucun problème tant que l'office de tourisme était service municipal. L'office de tourisme étant devenu une association et sachant qu'il ne peut pas y avoir de convention directe entre une association et Voies Navigables de France, il a donc été convenu de passer une nouvelle convention avec la ville, convention qui permet du coup de réajuster aussi un certain nombre de points. Dans cette nouvelle convention que nous vous proposons ce soir, il y aura un doublement du plan d'eau utilisable par la ville (par rapport à l'existant). Par contre, les installations resteront (au moins pour l'instant) identiques à ce qu'elles sont. La durée de cette convention sera de dix ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010. Elle courra donc jusqu'au 31 mars 2020. Précisément par l'article 12 qui est un nouvel article dans cette convention, il y a une autorisation pour un tiers, appelé le sous-occupant, d'occuper tout ou partie de ce domaine public fluvial mis à la disposition ainsi que les ouvrages et installations qui s'y trouvent implantés. Ceci fait que l'office de tourisme pourra reprendre sans aucun problème les croisières qu'il proposait à son public. Il y a aussi un changement de la redevance (on peut le regretter mais c'est comme cela) qui était établie à hauteur de 617 euros par an jusqu'à présent. Compte tenu de ces nouvelles dispositions, elle sera portée à 3.000 euros par an (2.995,98 euros exactement), ce qui est précisé dans la convention elle-même.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Le Maire :**

Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne fin de soirée.